

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 3 août 2009 portant renouvellement du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz

NOR : MTSG0930886A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier
des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son
article 4,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz :

M. Jean-Louis Bonnet, directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Rhône-Alpes, président ;

Mme Roselyne Belluco, directrice du centre d'action médico-sociale précoce de Metz ;

Mme Danielle Bori, adjointe au maire de Metz ;

Dr Jean Lagoutière, médecin pédiatre de l'Institut national de jeunes sourds de Metz ;

M. Jean-Marc Louis, inspecteur de l'éducation nationale, chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés ;

Dr Suzel Muller, médecin conseiller technique de l'inspecteur d'académie ;

M. Jean Salque, directeur général adjoint au conseil régional de Lorraine.

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 3 août 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
F. HEYRIÈS